

# **ENTENTE SPORTIVE VAUXBUINOISE**

**REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES A LA SALLE ASSOCIATIVE  
DE VAUXBUIN  
A PARTIR DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016**

## **GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN**

LE LUNDI DE 19 H 00 A 20 H 00 ENCADRÉE PAR UNE ANIMATRICE  
DIPLOMÉE D'ETAT

*RENSEIGNEMENTS AU 06.79.04.54.82.*

Première séance le lundi 19/09/2016

## **TIR À 10 METRES**

LE MARDI DE 18 H 30 À 20 H 00

*RENSEIGNEMENTS AU 03.23.73.07.54.*

Première séance le mardi 20 septembre 2017

## **TRAVAUX MANUELS**

LE MARDI DE 14 H 30 À 17 H 00

*RENSEIGNEMENTS AU 03.23.59.42.11.*

## **MARCHE (2 marches par mois)**

- TROISIÈME MERCREDI DU MOIS RENDEZ-VOUS DEVANT LA  
MAIRIE DE VAUXBUIN A 13 H 45

Première marche mercredi 21/09/2016 destination Follebray

- AUTRE JOUR DE MARCHE À DÉFINIR ENTRE LES ADHÉRENTS

*RENSEIGNEMENTS AU 03.23.73.05.10.*

*VOUS POUVEZ VOUS RENDRE LE JOUR DE L'ACTIVITE POUR UNE  
PRISE DE CONTACT ET UN ESSAI GRATUIT (CERTIFICAT MEDICAL  
OBLIGATOIRE POUR LA PRATIQUE DE LA GYMNASTIQUE  
D'ENTRETIEN)*

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS  
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

# L'ENTENTE SPORTIVE

## INFORMATIONS

L'adhésion à une activité de l'entente sportive permet la pratique des autres activités (sous réserve de paiement de la cotisation la plus chère).

L'association dégage toute responsabilité de la présence des personnes non adhérentes lors des activités sportives et sociales organisées par l'Entente Sportive.

Les personnes non adhérentes pour être assurées doivent payer une cotisation minimale qui contient l'adhésion aux *foyers ruraux* et une assurance permettant de couvrir les risques liés à la pratique de l'activité.

En cas de pratique de plusieurs activités, il est demandé de le signaler dès l'inscription pour permettre une mise à jour des fichiers des *foyers ruraux*.

La pratique de la gymnastique d'entretien demande un certificat médical d'aptitude à présenter dès la première séance.